

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

### Nombre de membres

En exercice	23
Présents	13
Votants	19
dont Pouvoirs	6

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjointes : Mercet Sophie, Meylan Pierre, Personnaz Rosa,

MM les Conseillers : Pérou Sylvain, Blanc Anne, Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent, Manganelli Stéphanie, Liévin Christian, Casabianca Sylvie

Pouvoirs : Seifert C donné à Meylan P., Eudes T donné à Manganelli S, Aragon F donné à Perou S, Vilmint G donné à Genoud M, Aragon M. donné à Mercet S, Tugler Rossi S donné à Arhuero C

Excusés : Saint Pierre A

Absents : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Baud S

A été nommé secrétaire : Mercet Sophie

### CONSEIL MUNICIPAL – Retrait de la délibération 2020-27 Nomination et fonctions des adjoints et conseillers délégués

Monsieur le Maire expose :

Lors du Conseil municipal du 25 juin 2020, il a été délibéré ( N°2020-27 ) les attributions des adjoints au Maire ainsi que celles des conseillers délégués.

Or par mail du 7 juillet 2020, la Préfecture nous rappelle qu'au regard de l'article L2122-18 du CGCT : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Il est donc proposé au conseil municipal, afin de respecter la demande de la préfecture, de retirer la délibération précitée.

Vote : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le Maire,

